

Les nouvelles politiques contractuelles territoriales 2022-2028

COFIL du 08/11/22
de validation du
CTO PETR
Pays Portes de
Gascogne



PAYS
PORTES DE
GASCOGNE



SOMMAIRE

**Les contrats
Territoriaux
Occitanie
2022-2028**

**Intervention
du
département
du Gers**

**Le contrat
du Territoire
du PETR
Pays Portes
de
Gascogne**

**Le calendrier
prévisionnel
de mise en
œuvre**

**Les contrats
Bourgs
Centres sur
le Territoire**

INTRODUCTION



LES CONTRATS TERRITORIAUX OCCITANIE (CTO) 2022-2028

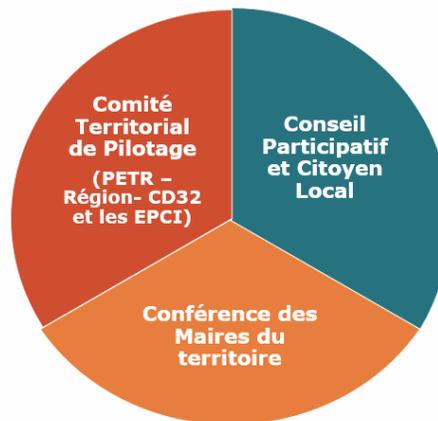


LES PRINCIPES DES POLITIQUES CONTRACTUELLES TERRITORIALES 2022-2028

Un **partenariat renforcé** avec l'ensemble des territoires :

- Structure porteuse du contrat : PETR Pays Portes de Gascogne
- Signataires : PETR + EPCI + Département + Région

Une gouvernance **ouverte** et **participative** associant l'ensemble des communes et les habitants du territoire



Un contrat **intégrateur** de l'ensemble des politiques et leviers d'action de la Région





LE RÉFÉRENTIEL TERRITORIAL DU PACTE VERT :

7 objectifs pour les CTO 2022-2028

L'ambition de cette nouvelle génération : Des contrats s'inscrivant en déclinaison du **PACTE VERT**

- Promouvoir un nouveau modèle de développement,
- Réussir ensemble le rééquilibrage territorial (justice territoriale),
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire au changement climatique



6 objectifs territoriaux

+

1 objectif transversal



LE CONTRAT-CADRE : les attendus



Deux documents majeurs :

1. le **contrat-cadre la stratégie partagée** issue de la rencontre entre le Projet de Territoire et les orientations, priorités stratégiques et opérationnelles, régionales et départementales
 - Dans lequel on trouvera :
 - Le bilan du précédent contrat
 - Le diagnostic
 - La stratégie du Territoire pour 2022-2028
 - La stratégie du Département
 - La stratégie de la Région
 - Les enjeux croisés
 - Les modalités de gouvernance
 - Les modalités d'intervention
 - S'accompagne d'un outil de travail de programmation des projets structurants, le **programme pluriannuel de projets et d'investissement 2022-2028 : un document de suivi partagé non contractuel**
2. Les **programmes opérationnels annuels** qui fixent la **déclinaison opérationnelle** des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs

⇒ Qui s'appuie sur des **trajectoires d'engagement communes qui permettront de qualifier les projets**



LE PETR du Pays Portes de Gascogne

Gestionnaire et animateur du contrat Territorial

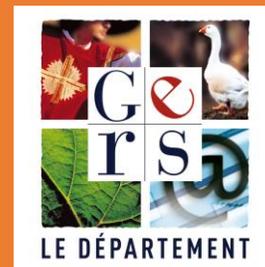
Un rôle de **coordination** :

- **avec les communes** notamment pour identifier l'ensemble des projets à inscrire au contrat (en lien avec la conférence des Maires)
- **avec les autres financeurs** : Europe, Etat, Département

Le **garant du respect de la qualification les projets** au regard des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert et de leur inscription dans le référentiel régional.

Un rôle d'**accompagnement des porteurs de projets** dans la définition des projets, du montage des dossiers de demandes de subventions.

2. L'intervention du Conseil Départemental du GERS





Les orientations stratégiques du Département du GERS



Solidarités Humaines

- ⇒ Schéma Global des Solidarités (feuille de route 22/26)
- ⇒ Lutte contre la désertification médicale (Centres Territoriaux de Santé – salariat professionnels)



Infrastructures de mobilité

- ⇒ Étude « Quelles infrastructures pour quelles mobilités ? »
- ⇒ Développement des infrastructures de mobilités douces
- ⇒ Sollicitations du transfert des tronçons RN dans son périmètre



Numérique

- ⇒ Objectif de raccordement de 100% du territoire à la fibre d'ici 2025
- ⇒ Déploiement des usages numériques dont le numérique éducatif dans les collèges



Habitat

- ⇒ Nouvelle politique 22/28 : plus grande performance des logements
Transition énergétique et environnementale, lutte contre habitat indigne, maintien à domicile personnes âgées ou en handicap
- ⇒ Habitat adapté et de qualité pour Tous



Les orientations stratégiques du Département du GERS



Agriculture durable

- ⇒ PAT « C'est fait dans le Gers » avec consolidation de la production locale et approvisionnement de la restauration collective en produits de proximité et de qualité
- ⇒ Renforcer le lien entre « Bien produire » et « Bien manger »



Énergies renouvelables

- ⇒ Projet « Gers Énergie Positive » (SEM Enr ; Filière Bois Energie ; Fonds Chaleur renouvelable)
- ⇒ Territoire autonome en énergie



Ressource en eau

- ⇒ Préserver et gérer durablement cette ressource
- ⇒ Portage du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Neste et rivières de Gascogne



Tourisme, Culture, Sport

- ⇒ 5^{ème} Schéma de Destination Touristique Gers 21/26 (Slow tourisme & marqueur Terra Gers)
- ⇒ Projets divers (*itinérances douces, Sports de Nature, langue et culture Occitane, Centre Départemental d'Art contemporain*)

L'intervention du Département du GERS

Partenaire via ses dispositifs de solidarité territoriale se traduisant par :



Offre d'Ingénierie

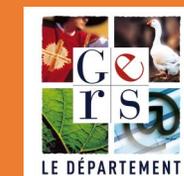
- ☞ Conseils techniques, administratifs, juridiques par les services du Département en collaboration avec le CAUE
(définition du projet – recherche financements – étude faisabilité – aide au montage juridique & gestion projet incluant accompagnement à passation de marchés publics avec insertion clauses sociales)
- ☞ Domaines d'interventions :
 - Aménagements et bâtiments
 - Assainissement, milieux aquatiques
 - Voirie
 - Restauration scolaire
 - Chaleur renouvelable



Financements mobilisables par Maîtres d'Ouvrage (en complémentarité)

- ⇒ Projets portés par commune ou intercommunalité
- ⇒ Projets en accord avec politiques et thématiques prioritaires du Département :
 - Énergies renouvelables, rénovation énergétiques des logements communaux
 - Habitat
 - Conservation du patrimoine inscrit ou classé au titre du Petit Patrimoine Rural Non Protégé
 - Infrastructures de mobilité
 - Eau et assainissement
 - Restauration scolaire
 - Accessibilité au public des services et commerces de proximité

3. La contractualisation 2022-2028 avec le territoire du PETR Pays Portes de Gascogne





Calendrier d'élaboration

- ✓ **9 Novembre 2021 Rencontres territoriales préalables au lancement de la nouvelle génération de contrats (Réunions départementales organisées par F.BRUTUS)**
- ✓ **28 mars 2022 Lancement Dialogue territorial**
- ✓ **21 juin 2022 Dialogue territorial avec les EPCI et présentation des appels à projets CTO, Leader et FEDER**
- ✓ **D'Avril à Octobre 2022 dialogue territorial technique pour l'élaboration du contrat 2022-2028**
- ✓ **08/11/2022 COPIL de validation du contrat Territorial**



Bilan de la précédente génération du CTO du territoire (rappel)

Les programmes opérationnels

7 programmes opérationnels
160 projets inscrits pour 44M€ d'investissements,
1,41M€ d'aides de l'Europe,
5,51M€ d'aides de la Région.

La Dotation à l'innovation et à l'expérimentation

Deux thématiques : itinérance artistique et culturelle et alimentation territoriale
13 projets accompagnés pour 5 165 782 € d'investissement,
833 585€ d'aides de la Région,
437 147€ d'aide Leader

Les contrats Bourg-Centre

8 contrats Bourg-Centre signés (Lectoure, Fleurance, Saint-Clar, Mauvezin, Gimont, L'Isle Jourdain, Fontenilles, Lombez)
5 contrats en cours d'élaboration (Miradoux, Cologne, Saramon, Samatan, Pujaudran).



Les trajectoires d'engagement à horizon 2028

S'adapter au changement climatique

- ✓ Accompagner la mise en œuvre des PCAET et du label "Territoire engagé dans la transition écologique" sur le territoire

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

- ✓ Préserver notre environnement, la biodiversité et la ressource en eau
- ✓ Préserver les paysages et le cadre de vie

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive:

- ✓ Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrice des transitions
- ✓ Développer les circuits courts de proximité et les filières locales
- ✓ Accompagner la mise en œuvre des PCAET et du label "Territoire engagé dans la transition écologique" sur le territoire



Les trajectoires d'engagement à horizon 2028

Améliorer la santé et le bien-être des habitants

- ✓ Devenir un territoire inclusif et attractif pour tous les habitants
- ✓ Proposer des services publics et un habitat adaptés et inclusifs
- ✓ Accompagner l'émancipation sociale et la redynamisation des territoires
- ✓ Proposer une offre culturelle diversifiée

Préserver et développer des emplois de qualité

- ✓ Accompagner l'économie du territoire dans son développement, son attractivité et sa transition

Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables:

- ✓ Développer l'attractivité économique
- ✓ S'adapter aux nouvelles tendances touristiques
- ✓ Expérimenter de nouvelles formes de mobilités, plus inclusives et moins polluantes



Les objectifs stratégiques et les mesures opérationnelles

<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 1 Accompagner l'économie du territoire dans son développement, son attractivité et sa transition</p>	<p>Mesure Opérationnelle 1.1 - Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économie, motrice des transitions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une nouvelle forme d'économie, motrice des transitions (ESS et économie circulaire) - Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociale
	<p>Mesure opérationnelle 1.2 - Développer l'attractivité économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'installation, le maintien, le développement et la transmission d'entreprises productives et de services - Soutenir les dynamiques facilitant le recrutement et l'emploi - Faciliter les nouveaux modes de travail et soutenir l'innovation - Revitaliser les bourg-centres à travers la revitalisation des commerces et de l'artisanat
	<p>Mesure opérationnelle 1.3 - Développer les circuits courts de proximité et les filières locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les circuits courts de proximité - Développer les filières économiques et agricoles locales
	<p>Mesure opérationnelle 1.4 - S'adapter aux nouvelles tendances touristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser sur les spécificités de l'offre touristique du territoire : slowtourisme, itinérance, tourisme nature - S'adapter aux nouvelles tendances touristiques - Soutenir et améliorer les équipements touristiques du territoire - Accompagner la structuration de l'offre touristique



Les objectifs stratégiques et les mesures opérationnelles

<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 2 Accompagner la transition écologique et énergétique du territoire</p>	<p>Mesure Opérationnelle 2.1 - Accompagner la mise en oeuvre des PCAET et du label "Territoire engagé dans la transition écologique" sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et amplifier la transition écologique et énergétique du territoire - Soutenir le monde agricole dans son rôle d'acteur du développement durable
	<p>Mesure Opérationnelle 2.2 - Préserver notre environnement, la biodiversité et la ressource en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préserver la ressource en eau - Préserver la biodiversité
	<p>Mesure opérationnelle 2.3 - Expérimenter de nouvelles formes de mobilités, plus inclusives et moins polluantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer et expérimenter une offre de transport qui correspond aux besoins de la population - Développer le pratique du vélo sur le territoire
	<p>Mesure opérationnelle 2.4 - Préserver les paysages et le cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restaurer, préserver et valoriser le cadre de vie - Restaurer, préserver et valoriser les espaces naturels du territoire



Les objectifs stratégiques et les mesures opérationnelles

<p>OBJECTIF STRATEGIQUE 3 Devenir un territoire inclusif et attractif pour tous les habitants</p>	<p>Mesure opérationnelle 3.1 - Proposer des services publics adaptés et inclusifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les services publics et de santé sur le territoire - Agir de manière transversale sur tous les déterminants de la santé communautaire - Rendre l'offre de transport, d'habitat et de services publics plus inclusifs
	<p>Mesure opérationnelle 3.2 - Accompagner l'émancipation sociale et la redynamisation des territoires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'égalité homme/femme - Rendre les jeunes acteurs du territoire - Engager des démarches de réflexion collective sur les grands enjeux de société (alimentation, numérique) - Développer un sentiment d'appartenance au territoire - Favoriser l'entraide, la collaboration et l'implication associative - établir des liens de confiance dans l'action publique locale et renforcer les liens entre les élus et citoyens
	<p>Mesure opérationnelle 3.3 - Proposer une offre culturelle diversifiée</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les acteurs culturels du territoire et plus particulièrement les pôles structurants - développer une offre culturelle au plus près des habitants



La dotation à l'innovation et à l'expérimentation

La dotation à l'innovation et à l'expérimentation vise à **accompagner les territoires ruraux pour innover et expérimenter des solutions nouvelles** qui répondent aux enjeux prioritaires du Pacte Vert.

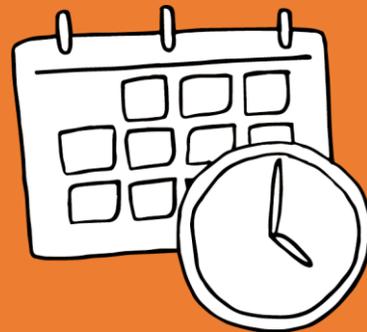
Le territoire peut identifier **une ou deux thématiques qui ne peuvent se substituer aux dispositifs existants.**

Cette dotation peut **financer des investissements** (travaux et équipements) avec **un taux d'aide de 25% maximum.**

Une enveloppe de **80 000€ par an** est disponible par territoire.

Les thématiques peuvent être **identifiées postérieurement** à la signature du contrat (Approbation en CP ultérieure)

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre





LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE 2022/2023

En parallèle:
Avenants des
contrats
Bourgs Centres
2022-2028
et
accompagnement
des communes
entrantes



8 novembre 2022	Comité de Pilotage de validation du CTO 22-28
Entre le 9 novembre et le 16 décembre 2022	Validation du CTO 22-28 par les instances délibérantes de chaque cosignataire Conseil Syndical du PETR – 9 novembre 2022 Conseil départemental du Gers – CC Bastides de Lomagne – 14 novembre ou 5 décembre 2022 CC Coteaux Arrats Gimone – 6 décembre 2022 CC Gascogne Toulousaine – 15 décembre 2022 CC Lomagne Gersoise – CC Savès -
CP 16 décembre 2022	Validation par la Région du CTO 2022-2028 en Commission Permanente
1^{er} semestre 2023	Comité de Pilotage de validation du Programme Opérationnel 2022/2023 + Validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire

Les contrats Bourgs Centres sur le Territoire du PETR Pays Portes de Gascogne



LES CONTRATS BOURGS CENTRES SUR LE TERRITOIRE du PETR Pays Portes de Gascogne

Une politique reconduite pour la période 2022-2028

- ✓ Renouvellement **par voie d'avenant** des contrats déjà conclus
- ✓ Possibilité d'accompagner de **nouvelles candidatures** pour les communes pré-identifiées
- ✓ Durée du contrat : à partir de 2022 => **31 décembre 2028** avec une différenciation entre le court terme (2022-2024) et le moyen terme (2025-2028)

Un sous ensemble contractuel des contrats territoriaux régionaux :

- ✓ Un **contrat cadre** définissant une **feuille de route commune** à l'ensemble des partenaires et organisant les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés
- ✓ Les contrats territoriaux devront démontrer du **rôle des bourgs-centres pour un maillage territorial équilibré**
- ✓ **Les projets** des contrats bourgs-centres devront être validés **dans** le cadre des **programmations annuelles des CTO** pour être accompagnés



LES CONTRATS BOURGS CENTRES SUR LE TERRITOIRE du PETR Pays Portes de Gascogne

Les principaux objectifs :

- ✓ **Renforcer/conforter/qualifier l'attractivité des bourgs et petites villes rurales**, de montagne, littorales et péri-urbaines en valorisant leur cadre de vie, l'habitat, leur patrimoine naturel, urbain, historique, ...
- ✓ **Renforcer les fonctions de centralité** par le développement d'une offre de services de qualité, capables de répondre aux attentes des populations existantes et futures : services aux publics, petite enfance, santé, accès aux commerces, équipements culturels, sportifs, de loisirs, développement des mobilités douces ou alternatives,...
- ✓ **Priorisation forte du programme d'action**: en fonction des enjeux des contraintes budgétaires
- ✓ **Des contrats travaillés de manière partenariale** (services de la Région, agences régionale, Conseil départemental, services de l'Etat, chambres consulaires, ...) et **partagés avec la population et les acteurs locaux du territoire** le projet de développement et d'attractivité de la commune (communication - association - concertation - co-construction)
- ✓ **Application locale du pacte vert**



LES CONTRATS BOURGS CENTRES SUR LE TERRITOIRE du PETR Pays Portes de Gascogne

A l'échelle régionale :

- 757 Communes engagées éligibles
- 372 Contrats approuvés
- 70 nouvelles candidatures en cours pour contrat bourg centre 2ème génération 2022-2028

A l'échelle départementale (GERS) :

- 33 communes éligibles
- 22 contrats approuvés
- 11 communes engagées dans la démarche

Sur le Territoire du Pays Portes de Gascogne : 12 communes éligibles

7 communes ont approuvé leur contrat 2018-2021 et le renouvellent par voie d'avenant :

- **Fleurance** (approuvé le 11/10/19)
- **Gimont** (approuvé le 07/02/20)
- **L'Isle-Jourdain** (approuvé le 13/12/19)
- **Lectoure** (approuvé le 11/10/19)
- **Lombez** (approuvé le 19/07/19)
- **Mauvezin** (approuvé le 13/12/19)
- **St-Clar** (approuvé le 13/12/19)

5 communes entrantes dont 2 sont bien engagées dans l'élaboration de leur futur contrat :

- **Saramon** (*Elaboration engagée en 21/22*)
- **Miradoux** (*Elaboration engagée en 21/22*)
- **Samatan** (*En cours d'élaboration en 2022*)
- **Pujaudran** (Pré candidature déposée)
- **Cologne** (Pré candidature déposée)

Les nouveaux dispositifs en faveur de la vitalité des Territoires



L'accompagnement Régional Vitalité des Territoires



APPROBATION DES NOUVEAUX DISPOSITIFS VITALITE DES TERRITOIRES / 2022 – 2024
à la Commission permanente du 19 Octobre 2022 :

- 1. Aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients**
2. Rénovation des bâtiments publics pour une meilleure performance énergétique
3. Accessibilité des bâtiments publics
- 4. Equipements structurants Bourgs-Centres**
- 5. Requalification des façades dans les communes Bourgs-Centres déjà engagées**
6. Création d'équipements publics d'intérêt local dans les quartiers prioritaires politique de la ville
7. Soutien au commerce de proximité dans les QPV
8. Dotation Innovation-Expérimentation
9. Petite Enfance (reconduction)
10. Restauration collective
11. Projet d'intérêt régional

Merci pour votre attention



PAYS
PORTES DE
GASCOGNE

